

votre église, pour nous montrer combien vous aimez la pureté et la chasteté, bénissez et sanctifiez ce voile ; et puisqu'il est un signe extérieur de sainteté et de pureté, faites que votre servante qui doit le porter, soit toujours sans tache, que sa vie soit remplie de bonnes œuvres et qu'elle règne un jour dans la félicité du ciel avec vos saints. »

Puis l'Église fait dire au prêtre qui impose le voile :

« Que votre visage soit voilé par la modestie, l'humilité et la pudeur : que le Seigneur vous couvre du voile et du bouclier de la pénitence, afin que l'ennemi ne prévale jamais contre vous. »

Ajoutons à ces paroles liturgiques le texte de l'Apôtre S. Paul, auquel la sainte Église fait allusion dans la première ligne de la bénédiction du voile. Nous aurons ainsi sous les yeux toute la doctrine de l'Esprit-Saint et de l'Église sur ce point, et nous pourrons en tirer à notre aise les conséquences qui en découlent. Ce texte est de la première épître aux Corinthiens, chapitre onzième, versets 3 et suivants. L'Apôtre s'exprime en ces termes : « Je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, c'est le Christ, comme le chef de la femme c'est l'homme, et le chef du Christ, c'est Dieu. Tout homme qui prie ou prophétise la tête voilée, déshonore sa tête. Et toute femme qui prie ou prophétise la tête non voilée déshonore sa tête : car c'est comme si elle était rasée. Si donc une femme ne se voile point, qu'elle ait les cheveux coupés. Or, s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête. Pour l'homme il ne doit pas voiler sa tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu : au lieu que la femme est la gloire de l'homme. » L'Apôtre continue un peu plus loin : « C'est pourquoi la femme doit, à cause des anges, porter sur sa tête la marque de sa dépendance. » Et après une nouvelle réflexion, l'Apôtre termine ainsi ses enseignements sur ce sujet : « Jugez-en vous-mêmes : convient-il à la femme de prier Dieu sans être voilée ? La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il serait honteux à un homme de nourrir sa chevelure ; et qu'il est au contraire, honorable à une femme de laisser croître la sienne, parce que ses cheveux lui ont été donnés comme un voile ? »

Peut-on dire quelque chose de plus clair, établir une doctrine plus juste, poser des principes plus sûrs ? L'Apôtre remonte à la source, il invoque à l'appui de son assertion le témoignage même